

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 11 MARS 2020

A SAINTE-ALVERE A 20 HEURES 30

Présents : DUCENE Philippe, HERBRETEAU Louis, LE ROUX Gilles, LE ROUX Joëlle, GRELLETY Patrice, AGRAFEUIL Liliane, BENCHAREL Marie-Christine, BALAINE Michèle, PERROT Laurence, DUFRAIX Patrick, LALOT Alain, BRAJON Eric, CABRILLAC Corine, CHAUMETON Carole, DE VINCENZI-GAUTHIER Yannick, DULAC Bernard, FENIE Marie-Claude, GORMAN Margaret, JANSSENS Hendricus, LEGRAND Claudie, LEGRAND Guillaume, LEYMA Cyril, TAULOU Patrice, TAULOU Vincent, TEILLET Bernadette, TEIXEIRA CASTRO Vitor, TRAPY Guy, VALLER Christian.

Excusés : ESCUDIE Franck pouvoir à DUCENE Philippe
LE COGGUIC Jean pouvoir à LE ROUX Joëlle
WINTERHALTER Elisabeth pouvoir à BENCHAREL Marie-Christine
GENESTE Pascal, GRELLETY Florian, HEYMANN Rafaël, LESCOMBE Bernadette,
MALLET Henri, PRIAT Aurélie, VASSEUR Elina.

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire

I ECONOMIE-FINANCES

Budget

La présente séance porte essentiellement sur le vote du budget principal de la commune, du budget église et du budget du cabinet dentaire.

Le Maire explique qu'il lui paraît nécessaire de voter le budget avant les élections municipales afin que l'équipe en place puisse immédiatement procéder aux réalisations prévues pour l'année en cours et ayant fait l'objet de demandes de subventions.

Il présente, pour chacun des trois budgets, le détail par chapitre et par article, des propositions validées en équilibre par la commission des finances :

Budget principal 2020

- Fonctionnement 2 626 336,36 €
- Investissement 3 285 103,97 €

Le budget intègre les dépenses et les recettes d'assainissement non encore payées ou encaissées mais restant affectées à l'année 2019 de ce service transféré dans sa totalité au 1^{er} janvier 2020 à l'agglomération du Grand Périgueux.

Le budget d'investissement prévoit notamment la poursuite des opérations en cours sur les centres-bourg, la construction et la réhabilitation de bâtiments communaux mais aussi de nouveaux travaux ou aménagements sur les trois villages.

Budget cabinet dentaire

- Fonctionnement 12 000,00 €
- Investissement 186 588,59 €

Le budget d'investissement prévoit l'achat d'une parcelle de terrain pour l'extension du parking et en recettes, une participation de la commune à titre d'avance remboursable.

Budget église

- Fonctionnement 27 329,22 €
- Investissement 401 558,59 €

Le budget d'investissement prévoit la restauration de la chaire et du chemin de croix.

Ces trois budgets sont votés à l'unanimité moins une abstention.

Vote des taux

Le Maire indique que les budgets votés permettent de ne pas augmenter les impôts.

A l'unanimité, les taux suivants sont reconduits :

- Taxe habitation 13,04
- Foncier bâti 24,63
- Foncier non bâti 96,95

Il est rappelé qu'il s'agit de taux moyens pondérés compte tenu du lissage sur douze ans.

Le taux applicable à chacun des villages est calculé par les services fiscaux.

Observation :

Au vu des résultats rappelés des comptes administratifs, et des crédits nouveaux qui ont pu être votés, les Maires Délégués se disent satisfaits de la fusion.

Ouverture de crédits avant le vote des budgets annexes

Dans l'attente du vote des budgets annexes, le conseil municipal autorise le Maire à payer les factures d'investissement non inscrite en RAR (**R**este à **R**éaliser)

- 598,50 € sur le budget école
- 1 165,07 € HT sur le budget irrigation

Vestiaires Foot de Cendrieux

Compte rendu de décision :

Le Maire expose le tableau des offres et des entreprises les mieux placées que la commission d'appel d'offres avait proposé de retenir après analyse du maître d'œuvre.

- Compte tenu de cet avis, il a retenu les entreprises suivantes pour réaliser les travaux par décision du 6 mars 2020 :

- Lot n° 1 (maçonnerie-gros œuvre) l'entreprise SARL GINTRAT pour un montant de 54 352,72 € HT soit 65 223,31 € TTC variante comprise,
- Lot n° 2 (charpente bois) l'entreprise Sarl Lavergne pour un montant de 61 382,86 € HT soit 73 659,43 € TTC,
- Lot n° 3 (couverture métallique) l'entreprise SARL DUBOIS TURBAN pour un montant de 21 212,80 € HT soit 25 455,36 € TTC,
- Lot n° 4 (menuiserie alu) l'entreprise Sarl Lacoste pour un montant de 20 540,00 € HT soit 24 648,00 € TTC,
- Lot n° 5 (plâtrerie isolation menuiseries bois intérieures) l'entreprise SARL VALIANI pour un montant de 40 119,90 € HT soit 48 143,88 € TTC,
- Lot n° 6 (carrelage faïence) l'entreprise SARL BELLUZO et Fils pour un montant de 19 031,20 € HT soit 22 837,44 € TTC,
- Lot n° 7 (revêtement de sol souple) l'entreprise SARL STAP Dordogne pour un montant de 8 095,20 € HT soit 9 714,24 € TTC,
- Lot n° 8 (peinture) l'entreprise EURL LAGORSE pour un montant de 6 483,40 € HT soit 7 780,08 € TTC,
- Lot n° 9 (électricité chauffage) l'entreprise SARL GRELLETY Jacques pour un montant de 22 943,90 € HT soit 27 532,68 € TTC, variante comprise,
- Lot n° 10 (ventilation, installations sanitaires) l'entreprise SARL GRELLETY Jacques pour un montant de 43 389,30 € HT soit 52 067,16 € TTC,

Ce qui fait un total de travaux de construction de 297 551,28 € HT soit 357 061,54 € TTC pour les vestiaires.

Avenant n° 1 au marché de travaux des vestiaires : lot n° 2 charpente bois

L'entreprise retenue pour le lot n° 2 charpente bois a proposé une variante plus avantageuse mais non prévue au marché. L'architecte et les membres de la commission d'appel d'offre ont émis à avis favorable à cette variante.

Le Conseil Municipal valide l'avenant correspondant qui entraîne une moins-value de 2 165,49 € HT, ce qui ramène le montant total de la construction à 354 462,95 € TTC.

Achat de terrain pour le cabinet dentaire

Après de nouvelles négociations menées avec la propriétaire du terrain, un accord de principe sur un prix de vente à 8 € le m² a été trouvé pour une surface d'environ 650 m².

Le conseil municipal valide ce tarif.

Salle culturelle André Malraux – Régime de franchise de la TVA

Après étude des différentes possibilités de gestion du fonctionnement de la salle, le conseil municipal annule la délibération en date du 17 février 2020 demandant la création d'un budget annexe "salle culturelle".

Il demande à bénéficier de la franchise de base de la TVA prévu à l'article 293b du code général des impôts.

Ludothèque-bibliothèque-Mairie annexe

Avenant au marché

Au cours des travaux, des modifications ont dû être apportées au lot menuiserie.

Le conseil municipal accepte des avenants en plus et en moins au marché de l'entreprise SARL LACOSTE (lot menuiserie bois) pour un montant final en plus de 385,96 € TTC.

Vente de matériel

Le conseil municipal accepte de vendre un échafaudage de chantier qui n'a plus d'utilité au prix de 500 € (cinq cents euros).

Plateforme FEDD – Tarif de mise à disposition

La FEDD a demandé une mise à disposition de la plateforme sise section AH N° 407 destinée à recevoir des constructions modulaires pour du stockage pour une durée de cinq ans.

Le conseil municipal qui avait accepté le principe de cette mise à disposition pour favoriser l'activité de l'entreprise, fixe le tarif de la location à 50 € par mois pendant cinq ans à compter du 1^{er} mars 2020.

II FONCTIONNEMENT

Personnel

Un agent de la filière technique est proposé à l'avancement de grade. Il est le seul dans cette situation. Le conseil municipal :

- valide un ratio d'avancement à 100% permettant à l'agent concerné de passer d'agent de maîtrise à agent de maîtrise principal au 1^{er} décembre 2020,
- valide à cette même date l'ouverture du poste correspondant et la fermeture du poste d'agent de maîtrise.

III FOIRES ET MARCHES

Monsieur VALLER confirme comme prévu la barre franchie des 600 kg de truffes commercialisées au cours de la saison 2019/2020 (600,72kg) et 632 kg d'apport.

IV INTERCOMMUNALITE

SDE 24 : effacement du réseau “Les Sadrots”

Le SDE 24 a retenu, au titre de l'article 8, en 2020, l'effacement du réseau “Les Sadrots”.

Le conseil municipal valide la décision de saisir cette opportunité pour :

- moderniser l'éclairage public
- effacer le réseau télécommunication (génie civil à la charge de la commune, étude, câblage et dépôt des lignes à la charge de l'opérateur.)

IV INFORMATION D'ACTUALITE

Bénévoles bibliothèque

Madame Liliane AGRAFEUIL donne la liste des personnes de Cendrieux bénévoles pour la bibliothèque-ludothèque de Cendrieux.

Lutte contre le coronavirus

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'être vigilant sur la propagation de ce virus. Il transmet les consignes de l'ARS et du Gouvernement notamment par des affiches sur les lieux publics et dans les écoles.

Avec les Maires Délégués, il a réuni le personnel des écoles, cantines et garderies pour les sensibiliser sur le sujet et les inviter à respecter les préconisations présentes et à venir.

Il demande aux élus de faire respecter les consignes en vigueur le jour des élections dans les trois bureaux de vote qui seront aménagés selon les consignes qui seront préconisées.